
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La Municipalité de Piedmont a adopté le Règlement #894-23 portant sur le droit de préemption.

Ledit règlement a été approuvé comme suit :

Avis de motion	4 juillet 2023
Dépôt	4 juillet 2023
Adoption du Règlement	7 août 2023
Entrée en vigueur	10 août 2023

Le présent règlement est présentement disponible à l'hôtel de ville et quiconque est intéressé, peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

DONNÉ À PIEDMONT, CE 10^e JOUR DU MOIS D'AOÛT 2023.



Caroline Aubertin
Directrice générale et greffière-trésorière